  

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Clause de promesse de vente à inclure   
dans un contrat de location-gérance

*Attention : Si la promesse est unilatérale, elle doit être enregistrée dans les dix jours, à peine de nullité*.

La faculté d’acquérir le fonds est réservée au locataire-gérant ; le propriétaire du fonds s’engage à le vendre dans le cas d’exercice de cette faculté, moyennant le prix principal de *(Prix de vente HT)* euros. Ce prix est déterminé lorsque l’indice de *(Indice correspondant)* est fixé à *(Valeur indice)*.

En cas de variation de plus de 5 % dudit indice, le prix ci-dessus fixé variera proportionnellement.

Le locataire-gérant pourra lever l’option à la date de son choix, pendant la durée de la location-gérance, à charge de faire connaître sa volonté à cet égard, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois au plus tard avant l’expiration de son contrat.

À l’expiration de la présente location-gérance, comme au cas où une résiliation interviendrait pour quelque cause que ce soit, le locataire-gérant ne pourra plus invoquer ladite promesse.

Si la vente intervient, elle se fera notamment aux charges et conditions suivantes : *(Reproduire les charges et conditions comme en matière de vente de fonds* *et préciser le montant de la charge)*.

Le prix indiqué ci-dessus sera payable comptant le jour de la signature de l’acte, qui nécessitera l’intervention de M. *(Nom notaire)*.

*Remarque : cette clause est un écrit à insérer au contrat, elle prendra donc effet à la signature du contrat dans son intégralité.*